

Association des maires de Meurthe-et-Moselle

Assemblée générale 2016

RAPPORT MORAL 2016

de M. Noël GUERARD, maire de LESMENILS, secrétaire général de l'Association

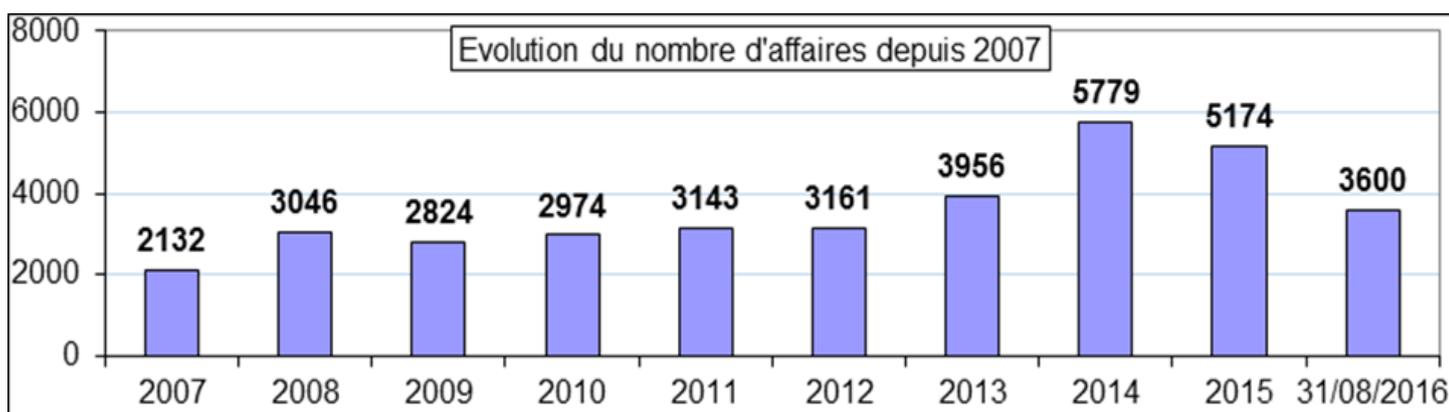
Une équipe administrative au service des élus

L'Association emploie, au 1^{er} septembre 2016, 18 personnes, dont 14 CDI et 3 emplois d'avenir, sous la responsabilité d'Anne-Mathilde COSTANTINI, directrice ; au service administration-multimédia, Catherine BOUTEIL, Alicia DIZEK (mise à disposition partielle à l'Association des communes forestières) et Emilie ROLLIN, au service formation Laurent HANNEZO et Hervé RICHARD, au service juridique, Louis CHAUVELOT, Anne COGERY, Valentine DUHAUT, Mylène KNEPPERT, Nicolas MARCHETTO et Fanny VUILLAUME, au service informatique, Gianni CESCONE, Rodrigue DARVIEUX, Cyril DIEZ CARDONA, Jason NEX, Julien SERRURIER, José VAZ.

Service juridique : fiabilité, disponibilité et réactivité

Après une année 2015 avec plus de **5000 saisines**, le niveau de saisine du service juridique en 2016 reste toujours élevé, **avec plus de 3600 dossiers traités au 31 août 2016**, soit plus de 400 dossiers par mois ; il n'y avait que 2000 saisines annuelles en moyenne entre 2001 et 2007 !

Le service répond toujours, avec dynamisme et réactivité, de manière concrète, accompagnant les élus notamment dans les procédures difficiles avec des modèles adaptés. Ils accompagnent spécifiquement les élus pour leurs marchés publics, leur cimetière, leur statut, leur urbanisme ou pour leurs évolutions intercommunales. Ils sont un soutien indéfectible et une écoute bienveillante pour les élus et leurs services.



Des centaines de fiches juridiques pratiques et exhaustives sont à la disposition des élus dans la lettre des maires, ainsi que sur le site internet.

Les juristes sont aussi formateurs, notamment en matière de marchés publics et de cimetière. Ils interviennent et organisent des sessions d'information sur de nombreuses autres thématiques : intercommunalité, chemins ruraux, usoirs, etc. Ils animent et/ou participent à des groupes de travail en lien avec la préfecture, l'ARS, le CAUE, le SDIS, etc.

Le service assure une veille juridique quotidienne permanente qui permet de répondre efficacement aux demandes des élus et d'alimenter aussi la newsletter et la lettre des maires.

Les adhérents ont reçu un carnet complet et détaillé relatif au domaine public et privé de la commune en novembre 2015, ainsi que sur les manifestations en avril 2016. Un fascicule relatif à la réforme des marchés publics a été envoyé en mai 2016. Vont paraître en septembre : les chemins ruraux et le droit de préemption urbain. Ils sont d'ailleurs distribués aux participants de CEL'EST. Leur qualité est saluée au plan national.

La polyvalence et l'expertise du service sont appréciées de tous, que ce soient des services des collectivités ou des élus.

Service informatique

Objectif atteint : le cap des 400 sites est dépassé avec 33 nouvelles adhésions depuis janvier 2016.

Désormais la solution la plus utilisée sur le département, les logiciels de la gamme COSOLUCE sont mis à jour en un temps record lorsqu'il y a des évolutions réglementaires, ils sont toujours à la pointe, ergonomiques et simples à utiliser. La satisfaction unanime des adhérents tant sur la qualité des logiciels que sur la disponibilité et l'efficacité du service est la raison de l'augmentation régulière du nombre d'adhérents. Rappelons-nous qu'en 2007, seulement 89 sites étaient équipés !

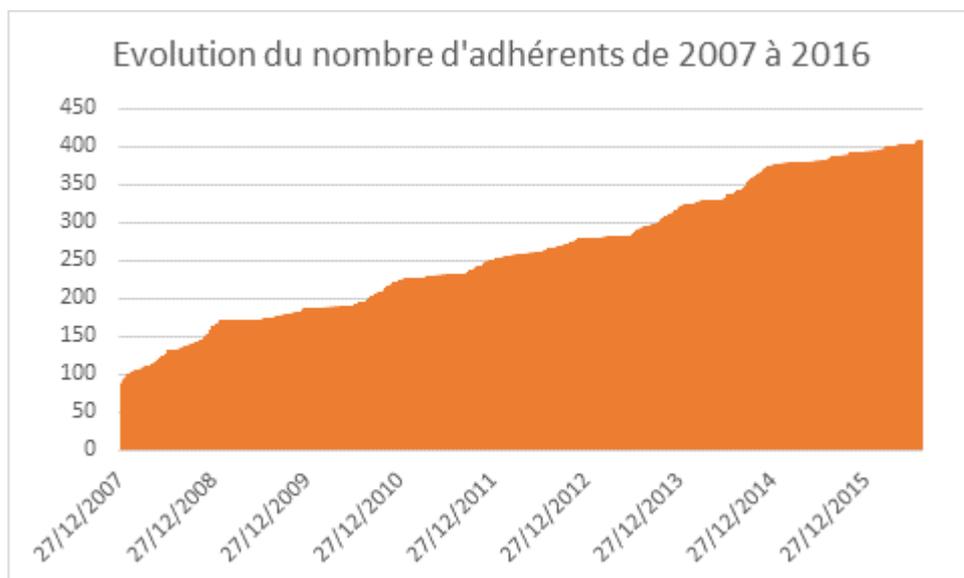
Le service informatique apporte un service clé en main de proximité : installations, reprises des données, formations, maintenances téléphonique et sur site, mises à jour, animation des clubs utilisateurs....

Les clubs sont le rendez-vous préféré des utilisateurs COSOLUCE. Ils permettent de faire le point sur les nouveautés et les astuces qui facilitent le travail ô combien complexe des secrétaires de mairie. De la dématérialisation du budget d'AMBRE à la déclaration Sociale Nominative (DSN) de PARME, en passant par les travaux en régie de CORAIL, les révisions et tableaux d'ELECTRA ou la bascule des index lors de la mise en historique de FLUO, les clubs utilisateurs sont un moyen d'acquiescer les clés d'une utilisation optimale des logiciels, pour rendre sa charge de travail plus légère !

A raison de 25 appels en moyenne par jour et des pointes jusqu'à 60 appels en période de budget, les informaticiens consacrent la moitié de leur temps de travail à régler les problèmes par téléphone ou en téléassistance, 30 % pour la formation sur site des agents communaux et 20 % en déplacements pour les installations et les dépannages. L'équipe informatique a de lourdes charges de travail qu'elle assume avec enthousiasme et professionnalisme.

Si vous n'êtes pas encore adhérent Cosoluce et que vous désiriez découvrir nos solutions, le service informatique se déplace gratuitement dans votre collectivité. L'offre « passages multiples » vous fait bénéficier d'une réduction sur la 1ère année de cotisation. Si vous êtes plusieurs collectivités du même secteur à vous informatiser en même temps, bénéficiez jusqu'à -15 % sur votre 1er appel de cotisation !

Et pour ceux qui sont déjà adhérents, vous pouvez parrainer une collectivité, cela vous permet de réduire votre cotisation, jusqu'à 210 € d'économie par collectivité « filleule » adhérente au service informatique.



L'Association est également très active en matière de dématérialisation. Que ce soit pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, pour laquelle, grâce au conseil départemental, l'Association propose une solution gratuite et très facilement utilisable, pour les actes budgétaires, pour les réseaux, pour les marchés publics, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle offre des réponses simples et rapidement opérationnelles.

La plateforme de dématérialisation des marchés publics rénovée (www.e-marcheslorraine.fr) bénéficie des conseils avisés et d'une formation spécifique dédiée de la part des juristes.

Service multimédia

Le site Internet est de plus en plus utilisé pour donner les dernières actualités, mettre en ligne les principales fiches juridiques, diffuser l'enregistrement des sessions de formation, annoncer les manifestations dans les communes en plus de celles de l'association des maires et de ses partenaires : toujours 3000 visites en moyenne par mois en 2016.

Les communes disposent, chacune, d'un site internet performant, bien référencé, avec mise en conformité aux standards actuels : accessibilité, prise en compte des smartphones et des tablettes, géolocalisation de la commune...

Service formation : un agrément pour la formation des élus locaux régulièrement renouvelé depuis 1994

Le droit à la formation des élus locaux a été renforcé par la loi du 31 mars 2015 notamment par l'instauration d'un plancher de dépenses prévisionnelles de formation, la création d'un droit individuel à la formation (DIF) ou encore par l'organisation d'une formation obligatoire lors de la première année de l'exercice des mandats des élus municipaux ou communautaires qui ont reçu une délégation si leur collectivité a plus de 3 500 habitants. Les modalités du DIF ont, quant à elles, été précisées par les décrets n° 2016-870 et 2016-871 du 29 juin 2016. Ainsi, en plus du traditionnel droit à la formation tous les membres du conseil disposent d'un DIF d'une durée de 20 heures par an, cumulable sur la durée du mandat. L'acquisition des heures au titre du DIF débute le 1^{er} janvier 2016 et l'utilisation des heures acquises est possible à compter du 1^{er} janvier 2017.

Malgré nos protestations, le DIF est financé par une cotisation correspondant à 1 % du montant annuel brut, majorations comprises, sur toutes les indemnités de fonction des mandats locaux (commune, EPCI à fiscalité propre, département, région). Le versement de la cotisation est due à la Caisse des dépôts le 1^{er} octobre 2016 pour l'année 2016 (avec rétroactivité depuis le 1^{er} janvier 2016 !) et au plus tard le 31 décembre pour les autres années.

Environ 2 000 élus suivent chaque année les actions d'information et de formation de l'Association sur des thèmes très variés du développement personnel, des marchés publics, de la gestion des cimetières, en passant par l'intercommunalité ou la protection du patrimoine bâti dans les communes. Sur le premier semestre 2016, il y a eu 39 modules de formation et 25 sessions réalisés et à la fin de l'année 2016 un programme ambitieux sur les finances et la fiscalité sera proposé.

Les élus qui ne peuvent pas se déplacer ont la possibilité de visionner les sessions sur le site internet de l'Association des maires car toutes les rencontres sont filmées puis mises en ligne <http://www.adm54.asso.fr/fr/supports-de-formation.html>.

Toujours à la recherche d'efficacité, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle a passé les qualifications pour être centre d'examen et a conventionné avec le CNFPT afin de permettre aux élus et agents territoriaux qui interviennent en amont des projets de travaux ou lors de leur exécution de disposer d'une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux» (AIPR) qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les concepteurs de projets, encadrant de chantier ou conducteurs d'opération.

Suite au rapport d'activité, sont cités les nouveaux élus, les médaillés et ceux qui participent aux nombreuses commissions.

✂ Je félicite et accueille **12 nouveaux maires** :

Mesdames Estelle VUILLAUME, maire de ANDILLY
Colette MOUGEOT, maire de BEY-SUR-SEILLE
Véronique HUCHOT, maire de BURTHECOURT-AUX-CHÊNES
Christine BAUCHEZ, maire de LES BAROCHES
Pascale MALGLAIVE, maire de SERANVILLE

Messieurs Bruno MINUTIELLO, maire de BÉNAMÉNIL
Thierry MEURANT, maire de BLAMONT
Jean-Luc LELIEVRE, maire de BOUVRON
Fabrice BOYER, maire de COURBESSEAU
Vincent DOMINICI, maire de JEVONCOURT
Robert CESARI, maire de MEREVILLE
Rémy JENNESSON, maire de SAINT-SUPPLET
Frédéric RAYBOIS, maire de THUILLEY-AUX-GROSEILLES.
Denis PICARD, maire de VELAINE-EN-HAYE

Nouveau maire honoraire : M. Pierre LAMBERTS, de JEVONCOURT

✂ Je voudrais citer le nom de nos **collègues décédés**, qui sont encore si présents dans nos mémoires :

Maire : M. Jean ONYSZCZUK, maire de MALAVILLERS

Maires honoraires et anciens maires : Mme Lucie ANTOINE, de PRAYE ; Messieurs Philippe ANDRÉ, de VAL-ET-CHATILLON ; Michel BACUS, de BACCARAT ; Henri BROVELLI, de CHARENCEY-VEZIN ; Claude CHAMPOUGNY, de MONT-L'ETROIT ; François CHATA, de MEHONCOURT ; André CLAUDEL, de DAMELEVIÈRES ; Bernard EIGELTHINGER, de COURBESSEAU ; Jean-Marie ENEL, de BAINVILLE-aux-MIROIRS ; Henri ETIENNE, de MESSEIN ; Jacques GOSSOT, de TOUL ; André JESPERIER, d'ARRACOURT ; Jacques LUMMERT, de BAYONVILLE-SUR-MAD ; Jacques MAILLARD, de HUDIVILLER ; Jean MIOTTE, de MORVILLE-SUR-SEILLE ; Michel MOITRIER, de COYVILLER ; Robert MONIN, de HUDIVILLER ; Joseph MORQUE, de VENNEZEY.

✂ Je veux également féliciter en votre nom celles et ceux d'entre vous qui ont reçu des **distinctions** :

Chevalier dans l'ordre des **Palmes académiques** : M. Serge DE CARLI, maire de MONT-SAINT-MARTIN

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :

Argent

M. Jean-Pierre BIGEL, maire de VILLERS-SOUS-PRENY,
Mme Claudine COLAS, maire de MANONVILLER,
M. Gérard LIGER, maire de ATTON,
M. Patrick LOUIS-CASTET, maire de FREMENIL,
M. Gérard ANDRÉ, maire de SEICHEPREY
M. Jacques CLAEYS, maire de GORCY
M. Gérard COINSMANN, maire de REHAINVILLER
M. Richard GEOFFROY, maire de PORT-SUR-SEILLE
Mme Marie-Line ROCH, maire de BAYONVILLE-SUR-MAD

Vermeil : M. Simon STACHOWIAK, maire de TUCQUEGNIEUX

Or : Mme Bernadette GAUCHÉ, maire de HAUDONVILLE ; M. Claude MICHEL, maire de OTHE